

Règlement du Grand Prix de La finance pour tous 2022

Objectif :

L'Institut pour l'Education Financière du Public (IEFP) organise en 2022 la huitième édition du « Grand prix de La finance pour tous ». Ce prix a pour objectif de promouvoir la pédagogie économique et financière auprès du grand public.

Proposé à tous les étudiants de l'enseignement supérieur et par exemple aux étudiants d'écoles supérieures (journalisme, commerce, ingénieurs...), d'Instituts d'Études Politiques et d'Universités, de BTS, de « prépas » ..., **ce Grand prix récompensera les quatre meilleures productions originales** (article, vidéo, application, infographie dynamique, reportage radio, bande-dessinée...).

Pour cette édition, la thématique est « Le bien-être, quoi qu'il en coûte ? ».

Le bien-être a de multiples facettes. Synonyme de plaisir ou de confort, il est aujourd'hui accolé à des qualificatifs divers : bien-être financier, bien-être social, bien-être au travail, bien-être à l'école, etc. Individuelle ou collective, la recherche de l'amélioration du bien-être est désormais centrale dans nos sociétés modernes.

Pourtant, la question du bien-être a, pendant longtemps, été occultée et considérée comme largement secondaire, notamment parce qu'elle était synonyme d'amélioration des conditions de vie matérielles et donc de croissance économique. Élargissant la définition de ce concept du bien-être, les économistes se sont emparés de la question, en tentant de mesurer le bien-être, à travers de nouveaux indicateurs, et d'en chiffrer le coût, pour les individus et les sociétés.

Vous pourrez essayer de traiter le sujet dans sa globalité, ou vous concentrer sur une de ses nombreuses facettes, qu'il s'agisse de la partie « bien-être » ou de la partie plus financière contenue dans la question « quoi qu'il en coûte ».

Article 1 - Candidats et modalités

Pour concourir au Grand prix de La finance pour tous, il convient d'être étudiant de l'enseignement supérieur. **Les étudiants peuvent présenter une œuvre collective.** Cette œuvre pourra se faire, notamment, sous la forme d'un projet de classe.

Attention !

Les étudiants primés en 2021 ne peuvent pas concourir en 2022 !

Les modalités de participation sont les suivantes :

Le candidat doit télécharger, remplir et renvoyer à l'IEFP l'imprimé de participation au Grand Prix 2022 disponible sur le site grandprix.lafinancepourtous.com.

Il doit être transmis à l'IEFP accompagné de la production réalisée, en priorité **par courriel** (grandprix@lafinancepourtous.com) ou, pour des œuvres nécessitant un support physique, par voie postale (41, Boulevard des Capucines - 75002 Paris) **au plus tard le 7 mars 2022.**

Quelques précisions sur certains formats

Ecrit : 4 feuillets maximum (6 000 signes espaces compris) format Microsoft Word ou Open Office + illustrations (graphiques, tableaux avec sources référencées et fiables) format gif, jpg, png, pdf

Infographie : format image (gif, jpg, png, pdf), affichage optimal de 500 px de large ou html

Vidéo et audio : 3 à 5 minutes maximum (format wmv, avi, mp4 ou tout autre format supporté par les hébergeurs de vidéo)

Le poids des fichiers envoyés ne doit pas dépasser 3 MO. Si vos travaux dépassent ce poids, merci de nous les faire parvenir via un service d'hébergement de fichier type wetranfer.com ou yousendit.com.

Attention aux droits d'auteur dans l'utilisation d'images, de vidéos ou de musique ! Vous devez soit utiliser des contenus libres de droits, soit demander l'autorisation préalable d'utiliser lesdits contenus s'ils vous paraissent relever de la protection des droits d'auteur. Certains dossiers de bonne qualité des années passées ont été recalés car ils ne respectaient pas cette obligation.

Article 2 - Critères de sélection des travaux

Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule production. En revanche, une production peut être réalisée collectivement.

Le premier critère de sélection est la **qualité** des travaux (pertinence du sujet, exactitude des données, traitement innovant du sujet, ...) et le second critère, aussi important, est le **caractère pédagogique** de la production. D'autres critères seront retenus comme **l'humour**, **l'originalité**, toutes qualités qui participent in fine au caractère pédagogique de la réalisation.

Plus précisément, les productions seront jugées sur :

- la qualité de l'écriture, du scénario ou de la construction
- l'importance et l'originalité du sujet traité
- l'originalité du traitement
- la valeur pédagogique de l'œuvre
- la pertinence et la précision de l'œuvre
- la qualité d'ensemble de l'œuvre

Article 3 - Jury

3-1. Composition

Le jury est composé d'une quinzaine de membres :

- Le Président de l'IEFP ou sa représentante, la déléguée générale de l'IEFP, Président du Jury
- Un représentant de chacun des partenaires du Grand Prix, dont le ou les mécènes
- Une ou plusieurs personnalités choisies dans le monde de l'enseignement supérieur
- Plusieurs représentants de l'IEFP, choisis au sein du conseil d'administration ou de l'équipe
- Le Lauréat ayant reçu le 1^{er} Prix 2021

3-2. Sélection des Lauréats

Afin de procéder au choix des lauréats du Grand Prix La finance pour tous, l'appel à candidature et l'envoi des travaux à l'IEFP se dérouleront jusqu'au 7 mars 2022. L'équipe de l'IEFP procédera collectivement à une pré-sélection dans les 30 jours suivants. Le jury examinera les travaux présélectionnés (10 minimum, 15 maximum) au cours d'une séance qui aura lieu entre le 15 avril et le 15 mai.

Les membres du jury choisiront parmi les œuvres présélectionnées les six meilleures productions, en les classant de 6 (la meilleure) à 1. Les trois productions qui auront obtenu le plus de points (le cas échéant après discussion au sein du jury) seront déclarées lauréates, et classées en fonction du nombre de points obtenus (le premier prix étant décerné au.x candidat.e.s ayant obtenu le plus de suffrages). Le jury se réserve le droit de ne pas décerner la totalité des prix, voire de n'en décerner aucun si la qualité des productions n'est pas suffisante. En cas d'œuvre collective, les lauréats se partagent le prix décerné. En cas d'égalité des suffrages entre les candidats, le Président ou sa représentante aura voix prépondérante s'il souhaite les départager. Mais en cas d'ex-aequo, chacun des lauréats (ou groupes de lauréats) reçoit le montant du prix.

Par ailleurs, un Prix ANPERE, sponsor du Grand prix 2022, sera décerné cette année : les adhérents de l'association pourront voter pour une des trois œuvres sélectionnées mais finalement non récompensées par le jury, entre la réunion du jury et une date fixée au plus tard 15 jours avant la remise des prix.

Les membres du jury s'engagent, sauf cas de force majeure, à être présents lors de la séance de sélection ainsi qu'à la remise du Prix.

Les candidats primés sont informés de leur sélection par l'IEFP et s'engagent également à être présents lors de la remise du Prix, sauf cas de force majeure.

La remise des prix est prévue en mai/juin 2022.

Article 4 – Montants des prix et autres récompenses

Il est prévu de remettre plusieurs prix distincts :

- le premier prix est doté d'une somme de 2 000 €,
- le second prix est doté d'une somme de 1 500 €,
- le troisième prix est doté d'une somme de 1 000 €,
- Un 4ème prix "ANPERE", d'une valeur de 500 €.

En outre, chacun des Lauréats se voit proposer un stage à l'IEFP ou éventuellement chez un autre partenaire du Grand Prix.

Les partenaires ainsi que l'IEFP peuvent également proposer des stages à des candidats brillants dont l'œuvre n'aurait cependant pas été retenue. Enfin, les réalisations primées seront publiées sur le site internet de La finance pour tous et sur ses pages dans les réseaux sociaux et éventuellement du mécène et des partenaires.

Article 5 – Obligations des candidats

Le candidat, dès lors qu'il concourt au Grand Prix, accepte par avance que son œuvre réalisée dans le cadre de ce Grand Prix soit éventuellement publiée, en tout ou partie, avec d'éventuelles modifications, dont il serait avisé, notamment sur le site internet de La finance pour tous ainsi que le cas échéant sur le site du mécène et sur les réseaux sociaux sans pouvoir prétendre à aucune rémunération ou gratification quelconque. Il accepte de même qu'elle fasse l'objet d'une exploitation sur tout autre support (par exemple s'agissant de jeux dans toute version) dans les mêmes conditions.

Les candidats garantissent que leurs œuvres ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation et l'injure, l'atteinte aux bonnes mœurs, à la vie privée ou à la contrefaçon, qu'elle est originale et ne contient aucune reproduction d'illustration, ni citation, susceptible d'engager la responsabilité de l'IEFP vis à vis des tiers.

Si leur œuvre reproduit ou utilise, partiellement ou non, des œuvres antérieures n'appartenant pas au domaine public, les candidats fournissent à l'IEFP les autorisations des auteurs, éditeurs et/ou ayants-droit de ces œuvres. L'IEFP peut refuser de publier l'œuvre d'un candidat au Grand Prix La finance pour tous si des droits restent encore à régler sur tout ou partie du contenu de son œuvre. En tout état de cause, s'il était poursuivi pour mise en ligne d'une œuvre n'ayant pas respecté les demandes

d'autorisation mentionnées ci-dessus, l'IEFP se retournera contre les candidats responsables d'un tel manquement.

Les participants acceptent que leur participation au Grand Prix de La finance pour tous soit soumise à la loi française pour tout litige qui viendrait à naître du fait de ce concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

Article 6 – Mention CNIL

Les informations recueillies dans le cadre de ce Grand Prix font l'objet d'un traitement informatique destiné à identifier les candidats au concours et traiter leurs réalisations.

Les destinataires des données sont les membres de l'équipe de l'IEFP et du jury du Grand Prix de La finance pour tous.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2019, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'IEFP - 41, Boulevard des Capucines - 75002 Paris.